

QU'EST CE DON ?

Un joli mot que celui de « don », qui sonne comme « bon ».

Employé, d'origine, dans la locution « faire don », le mot désigne l'action d'abandonner gratuitement quelque chose à quelqu'un. Ensuite, il s'applique à ce qui est donné (1080), d'abord concrètement, puis abstraitement (1130). Plus tard, ce sens se complètera de « disposition innée » ; il correspond alors à « doué » ou « doté ».

L'usage du même terme pour désigner aussi bien l'acte de donner (*donum*) que l'objet donné (*dare, datum*) met ces deux sens sur un même plan ; ce qui n'est pas sans évoquer la sentence fameuse de Corneille : « la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne ».

Le dictionnaire encyclopédique de Quillet indique : « du latin *donare* : donner, sacrifier ; ce qu'on donne par pure libéralité, cadeau. Faire don à quelqu'un de quelque chose, lui en transmettre gratuitement la propriété ».

Le mot a non seulement double sens, mais une double connotation, celle-ci ayant l'air d'une opposition : d'une part, l'accent est porté sur la gratuité du don : « action d'accorder gratuitement à quelqu'un la propriété ou la jouissance de quelque chose (Littré) ; la chose ainsi accordée ». D'autre part, la notion de sacrifice, laquelle introduit une forme de paiement. Un paiement particulier puisque non seulement, il n'a pas la forme habituelle sonnante et trébuchante, mais encore c'est le donneur-payeur qui fait le sacrifice.

Nous reviendrons sur cette notion de sacrifice.

Cette ambivalence fait école. En effet, il en est pour qui le don est strictement gratuit, et il n'est de don que gratuit : appelons cela le « vrai don ». Un « don sans retour ». Absolument désintéressé. Il en va ainsi pour Sénèque : « qui fait un don pour recevoir n'a pas fait de don ».

Pour d'autres, il n'est pas question de payer, sans quoi il ne s'agirait plus d'un don, mais d'une forme de paiement plus ou moins symbolique... et qui gagnerait à être clarifiée. Qu'il s'agisse d'une récompense, d'une réciprocité : une forme de « je te le donne pour que tu me le rendes ».

Le remerciement a une grande importance, qui signifie à la fois la gratitude et la reconnaissance. La reconnaissance étant plus importante que la gratitude. « Merci » signifie au donneur : « je te sais gré ; j'ai perçu ce que tu as fait » ; mais surtout « je te reconnais en tant que personne ; et, puisque tu m'as procuré du plaisir, en tant que personne bonne ». Voilà un mot précieux qui vaut 1000 flacons d'huile de coude dans les relations humaines, en tant qu'il les favorise.

Nous pouvons appeler cette deuxième modalité : « système don-échange ».

On pourrait dire qu'il y a deux positions qui se différencient : celle du vrai don, - le don pour le don -, et celle du don pour un recevoir, un échange ; qui demeure matériellement gratuit, mais entraîne une dette symbolique.

Le don d'organes est prévu pour être gratuit, dans une société qui vit sous la modalité de l'échange, dans une économie dite de marché. Laquelle constitue une troisième modalité : le « système marchand ». Il est interdit à juste titre pour ce qui concerne le don d'organes. Interdit parce qu'éthiquement inacceptable.

Dans le vrai don, il y a non seulement gratuité, mais non intéressement du donneur.

Dans la deuxième modalité (le « système don-échange ») il y a gratuité, et intéressement du donneur. Ce système a été particulièrement étudié par Marcel Mauss. Via un texte paru en 1923-1924 dans l'« Année sociologique », ce sociologue et anthropologue a publié son « Essai sur le don. Forme et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques ». Avec des exemples empruntés à des sociétés diverses, il a voulu montrer que le don était obligatoirement suivi d'un contre-don, selon des codes bien établis. Ces dons et contre-dons, articulés autour de la triple obligation de donner-recevoir-rendre, créent un état de dépendance qui contribue à (re)créer et maintenir de la relation sociale en permanence. La trame du tissu social est le temps : il faut du temps entre don et contre-don. Rendre immédiatement le don l'annulerait. Autrement dit, le temps de la dette sous-tend la notion de crédit ; d'autant que ce qui est rendu doit être supérieur à ce qui a été donné ; il y a un intérêt usuraire.

Ce qui est intéressant, dans ce commerce particulier, c'est que le but de ces échanges n'est pas l'accumulation de richesses, mais la conquête et la confirmation du prestige et de l'honneur. En même temps, l'important, dans l'échange n'est pas tant l'objet du don que la *relation* établie. « Je te donne un objet pour que tu me rendes de la reconnaissance ».

D'autre part, Mauss porte un accent pour nous particulièrement intéressant quant à l'objet donné : celui-ci est considéré comme ayant un « esprit » : la chose n'est pas inerte, elle est encore quelque chose du donateur ; ce qui est à l'ordre du jour dans le don d'organes. Donc, « présenter quelque chose » (= faire présent de quelque chose) « à quelqu'un, c'est présenter quelque chose de soi », écrit-il.

Le système du vrai don (où il n'y a pas d'échange) est, dans sa nature, différent du système don-échange. Dans l'étude de Mauss, ces stratégies visent non pas à la capitalisation, comme dans le système marchand, mais à la circulation des richesses, à l'augmentation du prestige et de la renommée. Autrement dit, la logique du don-échange se démarque de la logique

marchande : « dans le don, il ne s'agit pas d'avoir pour avoir, mais d'avoir pour être », dit Mauss.

Pour ce qu'il en est du don d'organe, nous sommes dans le système du vrai don ou du don-échange. Nous verrons que cela n'est pas sans incidence sur le donneur ou le receveur ; pour autant que l'intention se distingue souvent de l'action.

Dans le don d'organe, le « merci », la reconnaissance sont rendus impossibles par l'anonymat (sauf lorsque celui-ci est impossible). Ce qui ne pose pas de question du côté du donneur qui sait fort bien qu'il ne sera pas remercié (du donneur post mortem). Du côté du receveur, la situation est plus compliquée. Nous y reviendrons.

D'autres étrangetés du don... d'organes

Le don post mortem applique la règle grammaticale qui veut que deux négations vailent une affirmation. Ou encore cet adage : « qui ne dit mot consent ». En effet, ne pas dire qu'on ne veut pas donner revient à accepter de donner. Mais le donneur n'en connaîtra jamais le résultat, puisqu'il sera mort au moment du prélèvement ! Il ne peut savoir qu'il donne... que lorsqu'il se déclare donneur.

Il n'y a de véritable don - ou de don-échange -... d'organes (avec objet) qu'entre vivants. Lorsque l'on prend une carte de donneur, on ne fait qu'une promesse de don, une « présomption de don », disait Henri Caillavet. Que donne-t-on lorsqu'on promet un organe qui sera prélevé post mortem ? Le vivant donne... sa parole, preuve de sa solidarité, de son souci de l'autre.

Il s'agit, d'autre part, d'un don singulier. D'ordinaire, lorsqu'on fait un don, on en connaît le destinataire. Le don d'organes est anonyme : on ne sait pas qui le recevra. Il ne s'agit pas d'un don à une personne, mais à la société, à l'humanité ; humanité à la fois en tant que collectivité et en tant que qualité.

D'autre part, le don passe par des intermédiaires ; il ne se fait pas dans une relation directe, mais se transmet via une structure sociale.

Le terme de « don » met l'accent sur l'absence de transaction financière, excluant ainsi tout système marchand.

La chose pourrait se compliquer quelque peu lorsqu'il y a une croyance : si l'on pense que la mort n'est pas la fin - même si cette croyance est un déni de la mort, fort utile parce qu'il protège de l'angoisse de mort -. Cependant, les religions sont majoritairement favorables au don d'organes.

Don et cadeau

Le don d'organes de la part d'une personne désormais morte est ce que j'ai nommé plus haut un « vrai don » : sans échange. De la part d'un vivant, l'opération a plutôt les caractéristiques d'un cadeau.

Pourquoi ? Bien que, dans le langage commun, « cadeau » soit considéré comme synonyme de « don », il y a des différences. Le cadeau est offert à une personne ; le don à une collectivité (ici, l'humanité). Le cadeau est un message (d'amour, de reconnaissance, de grâce...); le don est désintéressé : il n'est qu'un message de *philia*. (Grec *φιλία philia* : amour amitié qui exclue la sexualité ; un amour humain universel).

On peut faire cadeau d'un objet qui n'est pas à soi, que l'on achète à cet effet a lors que le don est un objet qui appartient initialement au donneur.

Si le don post mortem peut rester un don, il peut arriver que le don entre vivants devienne un cadeau. Le même mot, « gift » traduit « cadeau » en anglais ; il traduit « poison » en allemand. Le français fait la synthèse dans l'expression « cadeau empoisonné ».

Nous avons vu que Mauss avait émis une hypothèse : le fait d'accepter quelque chose de quelqu'un, c'est accepter une émanation de l'essence de ce quelqu'un. Il est vrai qu'un cœur qui a battu dans une autre corporalité animée a une histoire, a été un vecteur d'émotions qui l'ont ralenti ou accéléré, modifié, influencé. On sait que le corps « engramme », inscrit en lui-même des informations.

Il est important que le receveur puisse accepter le don ; aussi vaut-il mieux que le donneur ait signifié clairement son souhait de donner. Si, pour raison d'anonymat, le receveur ne peut en être informé, les transmetteurs, eux, le seront, via la carte de donneur, ce qui leur permettra de procéder aux opérations sans réticence, ni hésitation. C'est pourquoi il ne faut pas se contenter de ne pas dire « non » pour signifier « oui » : mieux vaut signifier clairement « oui ».

Voyons le cas du don-échange : « je te donne pour que tu me donnes ». Pour ce qui est du don post mortem, l'attente de la réciprocité restera vaine, sans réponse ; par contre, le don entre vivants peut avoir à souffrir de cette attente. Shakespeare a mis en scène l'histoire de Timon d'Athènes qui avait imposé ses largesses à ses concitoyens, et refusé toute réciprocité. En retour, il n'avait eu qu'ingratitude. Pourquoi ? Parce qu'il avait maintenu les dits concitoyens sous sa tutelle : les cadeaux obligent.

Qui fait le choix de donner post mortem en le signifiant sait qu'il ne peut faire qu'un « vrai don ». Même si l'objet reste à venir !

Des chercheurs cliniciens ont remarqué le fait que certains donateurs se sont sentis enrichis en donnant : ils ont gagné en estime de soi ; certains tiennent cet acte pour le plus significatif de leur existence. On voit là que ce n'est pas le merci du donneur qui a fait son effet, mais la confirmation du bon du donneur dont celui-ci a conscience dans son acte.

Le don, côté donneur

Dans le don entre vivants, comment le donneur va-t-il intégrer le « moins » de son corps, non seulement parce que ce moins manque dans sa fonction, mais aussi dans sa corporalité ? Sa façon de vivre « sans » ne peut s'envisager à l'avance : le réel du manque n'est pas l'imaginaire du manque. Sans oublier que l'opération est irréversible. Va-t-il se prendre pour un héros ? Ou se déprimer ? Il est important qu'il soit accompagné.

Lorsque l'anonymat est impossible puisqu'il faut que les protagonistes soient des proches, se posent bien des questions. Aussi le donneur doit-il être aidé à analyser ses motivations afin que le cadeau ne se retourne pas en poison. Quelle tragédie se joue-t-elle là ? Quelle dette, quel compte ? Quelle réparation ? Quelle place pour le devoir ? Pour la liberté ? Pour l'ambivalence ?... Ces questions se posent, que les protagonistes soient parents ou conjoints. Signe d'amour, certes, mais aussi d'indissolubilité de cette relation ; alors, qu'advient-il si la relation sociale se dissout ? On peut effacer le nom de l'aimé(e) tatoué sur la peau, mais on ne peut retirer l'organe donné. Ce qui est donné est donné à jamais. Irréversiblement !

Le don, côté receveur

Comment vivre cet organe d'un autre vivant en soi ? Une partie d'autre devenue soi ? Cet autre grâce à qui, peut-être, l'on demeure en vie ? Sans le connaître, sans pouvoir le remercier. (Pour ce qui concerne le don post mortem). Reste que, si l'on sait que le donateur est mort, c'est à la fois, pérenniser une part de sa vie, le faire vivre métonymiquement à travers soi, et ainsi, tamponner la dette à son endroit.

Que le donneur ait fait un vrai don, désintéressé, n'empêchera nullement le receveur de ne pas vivre ainsi ce don : pour lui, c'est un « cadeau de vie », auquel il doit sinon la vie, du moins de rester vivant. C'est ainsi que se nomme la carte de donneur : « passeport de vie ». Aura-t-il contracté une dette de vie ? Qui n'a pas de prix pour en avoir un qui demeure à jamais incommensurable ! S'il souhaite en être reconnaissant, sinon envers le donneur, du moins par

rapport à lui, auprès de son entourage, par exemple, il ne pourra jamais signifier cette reconnaissance. C'est le revers de la médaille de l'anonymat auquel il faudra trouver une solution pour le receveur.

Peut-être faudra-t-il gérer la culpabilité du receveur : si le donneur est vivant, il doit consentir. S'il est mort, comment savoir s'il a consenti, s'il voulait donner, comment lutter contre le principe essentiel qui tient de l'interdit : l'inviolabilité du corps, l'inaliénabilité ?

Il convient de différencier nettement les deux situations : le don entre vivants et le don post mortem. L'organe d'un vivant n'est pas l'organe d'un mort ! Si porter l'organe d'un mort, c'est perpétuer quelque chose de la vie d'un donneur au-delà de sa fin, porter l'organe d'un vivant, c'est, même s'il l'a accepté, priver ce vivant de cet organe, qui, s'il n'est pas vital, lui permettrait de vivre « naturellement ».

Si le donneur est vivant, le receveur peut se sentir responsable de la privation du donneur, voire de son mauvais état de santé, si tel est le cas ; se vivre comme usurpateur ; l'organe reçu n'est pas une prothèse, mais un organe avec lequel le receveur n'est pas né : il lui parvient donc avec une histoire qui n'est pas la sienne, qui porte les empreintes d'une autre histoire.

Si le donneur est décédé, ce n'est pas nécessairement plus simple : le receveur peut considérer qu'il a une part de responsabilité dans cette mort, même si cela n'a rien d'objectif.

Dans les deux cas, l'organe ne faisant pas partie du receveur, n'étant pas de lui, n'étant pas lui, il va donc lui falloir l'appivoiser pour l'intégrer. C'est-à-dire faire en sorte qu'il se sente *integer*, intègre, entier, AVEC cette partie. L'ancienne allait le faire mourir ; la nouvelle lui permet de vivre.

Il ne peut y avoir de santé sans le sentiment d'entièreté.

Faute de cette intégration, il peut vivre cette partie renouvelée comme étrangère, voire comme persécutrice. Jouant de la métonymie, (confondant la partie avec le tout), se poser la question de son identité : « suis-je de ce fait l'autre, le donneur, ou un composite, ou une chimère, ou moi-même ? » Ce danger est fonction de l'organe, le plus délicat étant certainement le cœur qui n'est qu'une pompe pour personne, tant il est écran de représentations multiples, renforcées par la religion et par la culture, le cœur étant considéré comme source de l'affectivité.

Il faut compter aussi avec la crainte de faire pression, et que cette pression soit cause de perturbation, voire de malheur pour le donneur.

Toute gêne quant à l'acceptation de la greffe (« acceptation » en rapport étroit avec « compatibilité ») peut entraver une acceptation tant physiologique que psychologique. D'ailleurs, distinguer ces dimensions s'avère artificiel, tellement elles sont intriquées.

Répetons-le, mieux vaut que le « donneur » s'engage de son vivant : c'est à lui de décider ce qu'il souhaite lorsqu'il peut encore choisir. Il pose un acte conscient en prenant une carte de donneur qu'il portera sur lui... au cas où. Personne n'est cependant obligé de donner ; mais là encore, il s'agit de poser clairement un acte en se faisant inscrire sur le registre des refus. Ainsi agit-on en sujet. Cette décision offre aussi l'avantage de soulager l'entourage qui ne sera pas pris au dépourvu le moment venu et placé devant une lourde responsabilité.

Donner-recevoir ; nous passons notre vie à cela. Actes qui supposent l'autre pour l'un. Or, la présence de l'autre met immédiatement en jeu le sens de l'éthique. Dès lors qu'il est répondu positivement à la question : « est-ce bon pour chacun des protagonistes qu'il y ait don » ? Dès lors que ce bon est un Bien, greffons !

Au sein d'une culture de l'échange ou de l'économie de marché, le vrai don n'est que peu dans les habitudes de vie ; si c'est une dimension naturelle chez certains, elle n'est certainement pas générale : il faut donc y réfléchir, y penser, en parler, s'informer. Les vivants se préoccupent plus de leur vie que de leur mort. (Je ne parle pas des situations pathologiques des déprimés ou des mélancoliques). L'individualisme est plus répandu que l'amour de l'autre, même si le second est naturel, et que le premier est culturel. Grâce à la *philia*, la dimension sacrificielle tendra à s'amoindrir, rendant plus aisée l'acceptation du don.

Dans une culture de marché, l'idée du don gratuit n'a pas de valeur. Et il est éthiquement inconcevable d'inscrire la question du don d'organes dans l'économie de marché car ce serait tenir l'humain pour une marchandise, ce que la loi interdit à juste titre.

La violence

Il faut reconnaître que la question du don d'organes inclut de la violence. Il est nécessaire de prendre ce facteur en considération, car il faudra en traiter les effets : apaiser cette violence multiple.

En vrac !

Du côté du receveur : violence de la maladie, des souffrances, de la douleur, de tous les impedimenta liés à la nécessité d'un autre organe. Violence de savoir que ce qui va le maintenir en vie et en santé est pris à un

semblable, surtout si ce dernier est vivant. Endommagement de son intégrité. Accepter que la mort d'autrui devienne un bénéfice pour soi. Violence de la réalité : la greffe est toujours risquée, le risque principal étant la mort. Violence de ne pas connaître le donneur, de ne pas pouvoir le remercier. Violence d'intégrer une partie de corps étranger. Etc !

Du côté du don entre vifs, accepter, pour le donneur qu'on le prive d'un organe, que l'intégrité de son corps ne soit plus. Violence des risques, des douleurs, des suites opératoires. Violence psychologique du fait d'un conflit entre la générosité, l'humanisme, le désintéressement... et l'égoïsme (« c'est à moi, c'est de moi, ça m'appartient, c'est ma vie »...)

N'oublions pas la violence concernant les médecins qui opèrent : non seulement celle qu'ils mettent en jeu, mais surtout celle qu'ils subissent en tant qu'humains...

Pour réduire la violence, il va falloir trouver des modalités afin d'établir la paix chez chaque protagoniste : non seulement une information claire, mais un accompagnement des patients, des familles, des praticiens.

Sacrifice

Le latin *sacrificare* traduit : offrir un sacrifice à une divinité ; de *sacrum facere* : faire (du) sacré. L'adjectif *sacer* signifie : sacré, consacré à une divinité.

Ce qui est *sacrum* appartient au monde du divin, opposé à ce qui est propre à la vie courante des humains, le *profanum*, le profane (*pro* : devant ; *fanum* : temple ; ce qui est devant le temple ; hors du temple : qui n'est pas sacré).

A l'origine du mot, on trouve le verbe *sancio, ire* : rendre inviolable par un acte religieux ; consacrer, rendre irrévocable ; interdire. C'est ce verbe qui va fournir, avec son participe passé *sanctus* : saint, inviolable, ou sacré, aussi bien que *sacer*.

Il vient que le sens de « sacré » est : inviolable.

« Sacré » qualifie donc ce qui appartient à un domaine inviolable et interdit, par opposition à « profane ». *Sacer* désigne ce qui ne peut être touché sans souiller ou être souillé, d'où le double sens de sacré et maudit. Le *sacer* devient ce que les Polynésiens nomment le *tabou*. Freud a mis l'accent sur les significations opposées de ce mot *tabou* : l'autre sens étant « inquiétant, dangereux, interdit, impur ». « Totem et tabou P.29 (Ed. Payot). « Le tabou se manifeste essentiellement par des interdictions et des restrictions », dit-il.

La loi ne dit pas autre chose que le verbe *sancire* : la loi no 94-653 du 29

juillet 1994 relative au respect du corps humain énonce :

Art. 16-1. - Chacun a droit au respect de son corps.

Le corps humain est inviolable.

Le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial.

Le corps humain est donc sacré. Un sacré laïc, bien sûr. Rendu inviolable (sacré) non par un acte religieux, mais par son statut naturel d'humain.

L'humain bien portant ne se pose pas la question du don d'organes. A cet effet, l'article de la loi précise :

Art. 16-3. - Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité thérapeutique pour la personne.

La notion de « personne sacrée » date de 1673.

Ce sont aujourd'hui les grands prêtres de la médecine qui sont seuls autorisés à pratiquer le rite sacrificiel (le prélèvement et la greffe), sans quoi il y aurait profanation. Le rituel moderne a nom « protocole » ! Avec la garantie que donnent les lois et les connaissances médicales.

C'est au nom de ce sacré, parce qu'elle considère que le don d'organes est un sacrifice, que la majorité refuse de s'engager à donner ; conséquemment, le principe de « qui ne dit pas non dit oui » est une adaptation au cruel manque d'organes à greffer.

Il y a une autre idée du sacrifice concernant le don post mortem qui, même si elle est un fantasme, ne manque pas d'importance pour expliquer le petit nombre de donateurs. Un fantasme qui ne fait appel à aucune croyance ; encore un fantasme laïc, en quelque sorte, qui n'est pas bien sophistiqué.

De quoi s'agit-il ?

Nous fonctionnons avec des représentations ; les signifiés du langage en sont qui nous permettent d'échanger ce soir. Il n'y a pas que celles-là : notre imaginaire en est constitué, qu'il a copiées ou qu'il invente à partir de bribes de réalité. L'imaginaire est si puissant que nous pouvons même nous représenter ce que nous n'avons jamais vu.

Mais la mort est un objet représentationnel particulier.

On pourrait dire que la mort fait partie du monde représentationnel de chacun, c'est-à-dire du « monde des choses, des objets naturels auquel l'humain peut se voir confronté, mais qui demeure à l'extérieur de son existence » (Dictionnaire de l'haptonomie de F. Veldman et A. Soler). Mais notre propre mort ne fait pas partie de notre monde-interne-des-représentations, lesquelles se constituent de « l'intériorisation dans la vie

intime, des vécus inhérents aux représentations subjectives » que nous avons du monde.

La mort des autres, tout le monde connaît ; au spectacle ou dans la réalité, chacun a vu des morts. Mais la mort de soi, il est évident que nous n'en pouvons avoir de représentation à partir de la réalité vécue. D'autant que, comme le remarquait Freud, au fond de soi, chacun se croit immortel ! Si nous en fabulons, c'est toujours à partir d'une corporalité intègre, une et indivisible. Le fantasme de l'organe en moins est alors l'équivalent d'un sacrifice, et il est insupportable.

Alors, que ceux qui refusent le don d'organes se rassurent : c'est là un fantasme, une fantaisie de l'esprit ; ce n'est pas la réalité !

Conclusion

Nous voyons que l'affaire du don... d'organes est, tout compte fait, une histoire humaine, une histoire d'amour, qu'il s'agisse d'un proche ou d'un lointain, qu'il s'agisse d'amour à l'endroit d'une personne particulière ou de l'humanité. Le promoteur de la loi, Henri Caillavet, évoquait « le sentiment d'altruisme qui reste lové dans le cœur des hommes responsables et civilisés » (en rapport avec la *philia*), illustrant ainsi « la solidarité sans laquelle nulle collectivité humaine n'est concevable ». Aussi a-t-il invité le législateur à « rejeter l'égoïsme pour lui substituer l'amour de son prochain ». La même invitation peut être lancée à tout un chacun donneur potentiel.

Pour conclure cette partie, je tiens à souligner que pour valoriser le don d'organes, il faut en structurer le discours en le fondant sur l'éthique.

André SOLER